

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin 2022 à 10 heures, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 17 juin 2022 au siège du SYMADREM, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

*Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint dont au moins **7** physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.*

Présent(s) titulaire(s) votant(s) 6 : Pierre RAVIOL (**Président**) (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix),

Présent(s) suppléant(s) votant(s) 2 : Jacques AUFRERE (11 voix), Frédéric ROUGON (11 voix)

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir 3 : Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Gilles DUMAS, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Evelyne GALINIER, Fabien BOUILLARD (11 voix) à Pierre RAVIOL

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) 0 :

Absent(s) excusé(s) 8 : Mandy GRAILLON (22 voix), Amapola VENTRON (22 voix), Françoise FAVIER (11 voix), Gilles DONADA (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Jacky PASCAL (12 voix), Serge GILLI (12 voix)

PRESENTS : 6 titulaires + 2 suppléants

POUVOIRS : 3 délégué(es)

TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 148 VOIX

Représentants de l'Administration : M. MALLET Thibaut, directeur général - Mme COUNIOT Béatrice, chef du service administratif et financier , Mme GRANSART Réjane, gestionnaire comptable

Monsieur VIANET Régis est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2022
- Compte rendu des décisions du président
- Désignation d'un représentant et d'un suppléant aux commissions de suivi de site Fibre Excellence et SEDE Environnement à Tarascon
- Tableau des emplois
- Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Énergie du département des Bouches-du-Rhône (SMED) pour l'achat d'énergies et des travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- Mise en place des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour les ouvrages hydrauliques traversants des ouvrages des systèmes d'endiguement du SYMADREM

- Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et mesures associées :
- régularisation foncière - Indivision GALLEGRO - commune de Tarascon-Modification de la délibération n°2022_26 du 14 mars 2022
- Rehaussement du Site-Industriale-Portuaire de Beaucaire et du Site-Industriale-Fluvial de Tarascon :
- transparence hydraulique de l'épi transversal devant Fibre Excellence - extraction et renaturation du casier n°3 de l'île du Comte - approbation de la demande de financement complémentaire suite à des travaux nouveaux et circonstances imprévues - Demandes de subventions complémentaires :
- Etat- CNR
- Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) : demande de financement auprès de - l'Etat, - la région Provence Alpes-Côte d'Azur, - le département des Bouches-du-Rhône, - la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM)- la métropole Aix Marseille Provence
- Projet de restauration du cordon dunaire des Baronnets commune du Grau-du-Roi - approbation des études projet et du dépôt des dossiers règlementaires
- Travaux d'urgence pour la sécurisation de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : approbation du plan de financement
- Assistance à maîtrise d'ouvrage par les chambres d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et du Gard
- pour la mise en place de pâturage sur les digues fluviales
- Agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques : renouvellement des agréments - délégations de pouvoir données aux vice-présidents par le comité syndical
- Questions diverses

N° 2022_51- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2022

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_52- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Compte rendu des décisions du président

N°	OBJETS	MONTANTS
2022_03	<i>Autorisant la déconsignation et le paiement des indemnités de dépossession à Monsieur Nicolas CANIN, héritier de Madame FAISSE Jeanne Veuve CAHRRE dans le cadre de la procédure d'expropriation_ Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques</i>	907,66 €
2022_04	<i>Autorisant la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie avec PRESENT SA</i>	50 000 €/annuel

2022_05	<i>Autorisant la signature d'un marché subséquent pour la location d'un véhicule de type « Véhicule 4x4 Pick Up »</i>	<i>502,54 € TTC/mois</i>
2022_06	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à Monsieur Olivier Jean-Marie BORNAND dans le cadre de la procédure d'expropriation en appel - travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	<i>2 645,64 €</i>
2022_07	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à la société GFA MERLATA (parcelle YA 1) dans le cadre de la procédure d'expropriation en appel Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	<i>2 783,01 €</i>
2022_08	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à la société GFA MERLATA (parcelle YA 6) dans le cadre de la procédure d'expropriation en appel Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	<i>1 613,64 €</i>
2022_09	<i>Autorisant la signature du marché n°2022_01 relatif à l'élaboration des dossiers réglementaires pour les travaux sur le pertuis de la fourcade, ouvrage de ressuyage de la Camargue insulaire avec Egis Structures et Environnement (ESE)</i>	<i>77 635 € HT</i>
2022_10	<i>Autorisant la signature d'une convention de prestation de service aide à l'archivage avec le CDG 13</i>	<i>320 €</i>
2022_11	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation au GAEC de la Grande Visclède (parcelle YA1) dans le cadre de la procédure d'expropriation : travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	<i>100,62 €</i>
2022_12	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation au GAEC de la Grande Visclède (parcelles CD6 CD33 et YA 7) dans le cadre de la procédure d'expropriation : travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées</i>	<i>110,62 €</i>

Le comité syndical prend acte du compte rendu des décisions prises par le président sur le fondement de la délibération n° 2021-37 du 27 septembre 2021.

N° 2022_53 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation d'un représentant et d'un suppléant aux commissions de suivi de site Fibre Excellence et SEDE Environnement à Tarascon

Le comité avait déjà désigné MM RAVIOL et DUMAS à la commission commune. Mais le préfet ayant décidé de scinder la commission en deux CSS distincte, il demande de délibérer à nouveau pour désigner des représentants du SYMADREM à ces 2 commissions. Il est décidé de désigner les 2 mêmes élus aux 2 commissions.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_54 - FONCTION PUBLIQUE

Tableau des emplois

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois du SYMADREM pour tenir compte des avancements de grade, des nominations suite à réussite aux concours de la fonction publique territoriale, de l'évolution des missions et autre départ à la retraite par la voie de la suppression et de la création de postes.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_55 - FINANCES LOCALES – Marchés publics

Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie du département des Bouches-du-Rhône (SMED) pour l'achat d'énergies et des travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Il s'agit de renouveler l'adhésion à ce syndicat qui permet de réduire les coûts malgré l'évolution des prix.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_56 - DOMAINE ET EXPLOITATION

Mise en place des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour les ouvrages hydrauliques traversants des ouvrages des systèmes d'endiguement du SYMADREM

Afin d'appliquer une réglementation homogène sur l'ensemble des ouvrages et de respecter l'article L.2122-1 du code général de la propriété de personnes publiques, il est proposé de délivrer des autorisations d'occupations temporaires (AOT). Conformément à l'article R2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ces AOT viennent en complément des COT déjà existantes. L'ensemble des ouvrages hydrauliques traversants seront ainsi autorisés.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_57 - PLAN RHONE

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et mesures associées

Régularisation foncière - Indivision GALLEGO _ Commune de Tarascon

Modification de la délibération n°2022_26 du 14 mars 2022

La publication en cours de l'ordonnance d'expropriation du 20 juin 2017 ne permet pas de rétrocéder à l'indivision Gallego les parcelles expropriées du secteur « chemin de Tessier ». Il est donc nécessaire de prendre deux actes distincts.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_58 – PLAN RHONE (CPIER 2015-2020 & 2021-2027)

Rehaussement du Site-Industriale-Portuaire de Beaucaire et du Site-Industriale-Fluvial de Tarascon

Transparence hydraulique de l'épi transversal devant Fibre Excellence - Extraction et renaturation du casier n°3 de l'île du Comte - Approbation de la demande de financement complémentaire suite à des travaux nouveaux et circonstances imprévues

Demandes de subventions complémentaires :- Etat- CNR

Le montant de l'opération passe de 5 millions d'euros à 5,8 millions d'euros.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_59 – PLAN RHONE – CPIER 2022-2027

Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)

Demande de financement auprès de

- l'Etat,

- la région Provence Alpes-Côte d'Azur,

- le département des Bouches-du-Rhône,

- la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM)

- la métropole Aix Marseille Provence

Cette opération a fait l'objet de nombreuses délibérations, dont l'approbation des dossiers réglementaires au dernier comité syndical.

La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de financement de manière à adresser les demandes de financement cet été aux financeurs.

Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_60– LITTORAL

Projet de restauration du cordon dunaire des Baronnets - Commune du Grau-du-Roi
Approbation des études Projet et du dépôt des dossiers règlementaires

Ce projet vise à restaurer le cordon dunaire des Baronnets, à l'est de l'Espiguette, très exposé à l'érosion. Cette restauration consiste en l'élargissement de la dune en lieu et place d'un parking. Les travaux seront accompagnés d'une réorganisation des accès à la plage et une sensibilisation du grand public.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_61– LITTORAL

Travaux d'urgence pour la sécurisation de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
Approbation du plan de financement

Ces travaux visent à renforcer la digue Ouest de Port-Gardian située au droit du village et dont l'extrême fragilité a été mis en exergue par le diagnostic réalisé par la société EGIS. Compte tenu des bénéfices qu'auront ces travaux sur la sécurité du port, le SYMADREM a sollicité la SEMIS (Société d'économie mixte des Saintes-Maries-de-la-Mer) afin qu'elle apporte sous forme de participation, le montant de 217 620 € permettant d'assurer la complétude du plan de financement de l'opération. Par courrier en date du 14 avril 2022, Madame la maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, a confirmé la prise en charge de la somme de 217 620 € par la commune.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_62– EXPLOITATION DES OUVRAGES

Assistance à maîtrise d'ouvrage par les Chambres d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et du Gard pour la mise en place de pâturage sur les digues fluviales

Le SYMADREM souhaite étendre l'éco-pâturage à l'ensemble de son foncier et souhaite se faire assister pour mener à bien cette mission.

M. VIANET s'interroge sur la garantie d'avoir des candidats.

Adopté à l'unanimité.

N° 2022_63-EXPLOITATION

Agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques - Renouvellement des agréments
Délégations de pouvoir données aux vice-présidents par le comité syndical

Pour supprimer tout risque potentiel de conflit d'intérêt, le Ministère demande que les missions de maîtrise d'ouvrage et les missions de bureau d'étude agréé exercées respectivement par le SYMADREM soient clairement distinguées au sein de la structure.

C'est le service exploitation et sûreté du SYMADREM, qui exercera ces missions de bureau d'étude agréé.

Il demande également que le comité syndical délègue, à un élu du comité syndical autre que le président, le pouvoir d'exercer l'autorité fonctionnelle sur le service chargé des fonctions de bureau d'étude agréé.

Considérant que l'autorité fonctionnelle sur le service chargé des missions de bureau d'étude agréé peut être exercée par les vice-présidents du SYMADREM.

Considérant le risque de conflit d'intérêts apparent lorsque les ouvrages concernés sont situés sur le territoire de l'élu disposant de la délégation de pouvoir pour exercer l'autorité fonctionnelle sur le service chargé des missions de bureau d'étude agréé.

Il est proposé de donner une délégation de pouvoir

- au 1er vice-président issu des EPCI du Gard, soit Gilles DUMAS pour exercer l'autorité fonctionnelle sur le service exploitation et sûreté pour toutes les prestations relevant des agréments « digues et petits barrages » réalisées sur les systèmes d'endiguement situés sur la rive des Bouches-du-Rhône.
- au 2ème vice-président issu du département des Bouches-du-Rhône, soit Lucien LIMOUSIN pour exercer l'autorité fonctionnelle sur le service exploitation et sûreté pour toutes les prestations relevant des agréments « digues et petits barrages » réalisées sur les systèmes d'endiguement situés sur la rive du Gard.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. MALLET informe que les préfets du Gard et Bouches-du-Rhône ont signé les arrêtés des systèmes d'endiguement pour le Gard et la Camargue insulaire.

M. RAVIOL informe :

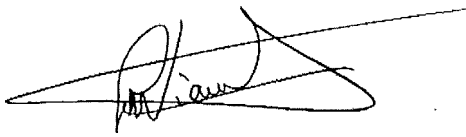
- que le congrès des grands barrages auquel participe M. MALLET, est venu au SYMADREM et a visité une partie de nos ouvrages,

- le 7 juillet 2022, les inspecteurs vont passer au SYMADREM et visiter la Camargue,
- la prochaine séance du comité syndical est fixée au lundi 17 octobre 2022 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.

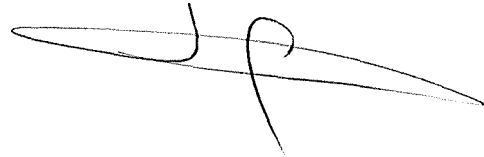
Signature du secrétaire de séance

Régis VIANET

Handwritten signature of Régis Vianet, featuring a stylized 'R' and 'V' with a horizontal line through them.

Signature du président

Pierre RAVIOL

Handwritten signature of Pierre Raviole, featuring a stylized 'P' and 'R' with a horizontal line through them.